

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES (page 2 sur 2)

❖ **Papier**

Seul le papier propre sera déposé en vrac (sans agrafe, ficelle, ni plastique) dans les bennes à disposition. Les papiers sales, essuie-tout, mouchoirs, papiers cadeaux plastifiés, papiers sulfurisés, couches, etc... sont à mettre dans un sac taxé.

❖ **Carton**

Seuls les cartons propres, pliés au maximum seront déposés en vrac (sans agrafe, ficelle, ni plastique) dans les bennes à disposition. Les cartons sales et briques de lait sont à mettre dans un sac taxé.

Que ce soit le papier, le carton ou tout autre déchet, ils ne seront en aucun cas déversés en vrac dans les moloks !

❖ **Gazon – Compost – Déchets verts**

Place de compostage « La Roche Percée » à Saignelégier pour les déchets compostables uniquement ! **Sont interdits, le dépôt de matériaux inertes, les sacs en plastiques, vaisselles et emballages recyclables !!**

Le déversement du gazon, des bacs de fleurs ou autres en bordure des chemins, de forêts ou dans les pâturages, est irrespectueux et interdit ; de plus, cela peut être fatal aux animaux !

❖ **Nids de guêpes** - A contacter M. Adrien Amstutz – 079/ 789 23 81

❖ **Contrôle des champignons**

❖ Martial Farine – Au Jourez 29, 2336 Les Bois

Tél. 079/ 710 01 68 le soir dès 18h00, le samedi sur appel

❖ Jean-Claude Freléchoz, Les Gerinnes 9, 2722 Les Reussilles

Tél. 032/ 487 62 35 chaque jour de semaine en fin de journée, le samedi sur appel, **pas de consultation le dimanche**

❖ **Feux de déchets**

Merci de respecter les dispositions légales et notre environnement en éliminant vos déchets par les filières proposées et non par des feux.